

Le légaliste

SCI CST ANOUTHALIE

Annonce n° 2213
Type Modification de société
Parution web 19/05/2026
Parution print 19/05/2026 · Le Journal de Mayotte (JDM_20260519.pdf)

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 07/05/2026 il a été constitué une SCI dénommée :

SCI CST ANOUTHALIE

Siège social : 50 Rampe Cannelle, Tsimkoura 97620 CHIRONGUI

Capital : 1000 €

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement,

l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant en constituer

l'accessoire, l'annexe ou le complément.

Gérance : Mme MOUGIN Nathalie Marinette demeurant 50 Rampe Cannelle, Tsimkoura 97620 CHIRONGUI ; M. BEN ALI Anouwar demeurant 50 Rampe Cannelle, Tsimkoura 97620 CHIRONGUI

Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MAMOUDZOU.

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.